

Michel **LAGARDE**

Maître de Conférences en Droit
à l'Université de Pau

Avocat au Barreau de Pau
Certificats de spécialité
en droit public et droit fiscal

Spécialiste français de la législation forestière

Docteur d'Etat en Droit

*Médaille d'Or de l'Académie
d'Agriculture de France*

Ancien Professeur ENGREF
(Agro-Paris-Tech)

10, rue du Stade
64121 Serres-Castet
tél et fax : 05 59 33 13 07
06 10 82 38 55

lagardeforets@neuf.fr

<http://www.droitforestier.com/>

Pau, le 10 octobre 2017

Me Nicolas Jouffroy

Notaire

43 rue Devosge

21000 DIJON

Maître,

La Commune de DRAMBON, par délibération 25-2017 en la séance du conseil municipal du 30 mai 2017, vous a chargé de procéder à la rédaction de l'acte de vente de la forêt de la commune de TALANT à la commune de DRAMBON.

Sauf erreur de ma part, vous devez faire figurer les servitudes d'utilité publique sur l'acte de vente.

On me prie de vous faire remarquer que la forêt de la commune de TALANT bénéficiait du « régime forestier », de l'article L. 214-3 du code forestier (régime existant depuis 1827).

Le régime forestier (dont je suis spécialiste national depuis ma thèse en 1984), est une servitude réelle d'utilité publique, qui suit le bien entre toutes les mains publiques entre lesquelles il passe, sauf si intervient un acte de distraction du régime forestier.

Celui-ci n'étant pas intervenu, la forêt de DRAMBON doit obligatoirement relever du régime forestier, et donc de la compétence de l'ONF.

Il conviendra donc de faire figurer cette importante servitude nationale de par la loi, faute de quoi l'acte serait vicié.

Je vous prie de croire Maître, en l'expression de mes sentiments distingués.



"Réfèrent droit forestier de l'ONGE Forestiers du Monde®".

Cabinet Lagarde, N° siret : 48215547000016 / APE 6910Z N° TVA intracommunautaire : FR94482155470.

Michel LAGARDE, docteur d'État en droit, Avocat au barreau de Pau, Universitaire, ancien Professeur ENGREF (Eaux et Forêts), 30 ans de pratique du droit, auteur du Code forestier 2017. Avocat victorieux : - dans l'Affaire de Barèges-Gavarnie (2004-2006) ; dans l'Affaire d'Ossau-Pont Long (2008-2014) (25 procès tous gagnés) ; - dans l'Affaire Route du Tourmalet (2005-2015), victoire sur le Ministre de l'Intérieur (5 procès). Conseiller des communes Pyrénéennes depuis Luchon jusqu'à St Jean Pied de Port.